COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

2 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Dix-sept Février à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Neuf Février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX,

FAUQUEMBERGUE, PLAYEZ, BOURGOUIN, CATALAN & CARPENTIER Etaient absents: Mrs MOUTON Jean-Yves, MOUTON Pascal & DESSE

Secrétaire de <u>séance</u> : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

- 1. PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE
- 2. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DERRIERE LA MAIRIE
- 3. QUESTIONS DIVERSES

1 PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE :

A ce sujet, Monsieur le Maire informe ses Conseillers qu'il a reçu ce 07 Février dernier le Major LARIVIERE, référent sûreté de la Brigade de Gendarmerie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS, afin que celui-ci effectue un diagnostic sûreté pour la mise en place de ce système.

Courant Mars, le Département va procéder à la pose de radars de contrôle dans le village, sur une durée d'une semaine, pour vérifier la vitesse et le nombre de véhicules, afin de mettre éventuellement en place des outils nécessaires au ralentissement des véhicules dans la Commune.

2. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DERRIERE LA MAIRIE

Comme abordé lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente plus précisément le projet d'aménagement d'un terrain de sport multigénérationnel.

D'après l'étude menée par la Société EHTRE de Warlus, ce terrain pourrait être aménagé derrière la Mairie et la Salle des Fêtes (sur la parcelle B N° 142) et serait composé :

- d'un polysport Acier/Bois de 15,50 m x 10 m (environ)
- d'une aire de jeux (cahutes -jeux à ressorts et vélo elliptique)
- d'un boulodrome

le tout clôturé d'un grillage acier.

Monsieur le Maire présente ensuite les plans (fournitures des jeux et travaux d'aménagement compris)

Il précise que le terrain de boules pourrait être déplacé en limite de propriété, à gauche de la salle des fêtes, sur la bande de terrain récemment acquise.

Il informe ses Conseillers, qu'après renseignements, ce projet pourra être très bien subventionné par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ainsi que par le Service de la Jeunesse et des Sports.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte, à l'unanimité, la faisabilité et les plans tels que présentés ;
- Décide de solliciter tous les partenaires susceptibles de pouvoir soutenir financièrement ce projet ;
- Autorise son Président à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet ;
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la concrétisation de ces travaux.

3) QUESTIONS DIVERSES:

3.1 Projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la Société OSTWIND pour l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune.

Après délibération, ce projet est refusé à la majorité.

3.2 Facturation des frais électriques aux locataires de la salle des fêtes :

Face à l'augmentation du prix de l'électricité (+1,53 %), le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du kw facturé aux locataires de la salle des fêtes et de le fixer à 0,25 € par kw (contre 0,15 kw précédemment).

Cette augmentation sera applicable à compter de ce jour.

3.3 Distribution de raticide :

Suite à plusieurs demandes d'habitants du village, un devis sera sollicité auprès de la Société VALMI de Frévent.

3.4 Défibrillateur :

Le Conseil Municipal souhaite remplacer l'ancien défibrillateur.

Des devis seront donc sollicités auprès de sociétés spécialisées pour cet achat et sa maintenance.

3.5 Nouvelle numérotation au Hameau :

Une nouvelle numérotation va être mise en place au Hameau de Guestreville afin d'éviter les numéros Bis et Ter.

Il s'agira d'une numérotation linéaire identique à celle de Villers-Brûlin.

3.6 Opération « Hauts de France Propres :

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à cette opération cette année.

3.7 Boucle de l'Artois:

Monsieur le Maire fait appel à signaleurs au sein du Conseil Municipal pour la course cycliste « Boucle de l'Artois » devant traverser la Commune le $1^{\rm er}$ Avril prochain.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée Suivent les signatures des Membres présents ;